DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 05.057

L'An Deux Mille Cinq, le 24 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2005 LE 17 JUIN 2005

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

- M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
- M. BUJARD représenté par M. HUGENDOBLER
- M. CAU représenté par Mme COURTIN

Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN

Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

- M. MERLE représenté par Mme JOLY
- M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 26 Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AVENUE DU QUEBEC - ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. SENEZE

VOTE : UNANIMITE

Lors d'un entretien en date du 17 novembre 2004, Monsieur SENEZE, propriétaire de l'immeuble cadastré AW 13 et situé rue des Rullas, signalait aux Services Techniques, qui ont pu constater les faits, les nuisances occasionnées par les eaux de ruissellement de l'avenue du Québec sur sa propriété située en contrebas de cette voie.

Pour canaliser les eaux provenant du domaine public, il est nécessaire de modifier la limite séparant la voie publique de la propriété privée. Pour ce faire, une démarche visant à réaliser un échange de terrains, à surfaces égales et coût partagé, doit être engagée.

L'établissement du bornage et des pièces administratives nécessaires à l'acte est estimé à 753,48 Euros TTC, soit 376,74 Euros pour la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 25 mai 2005,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'engager la procédure nécessaire à l'échange de terrain avec Monsieur SENEZE, propriétaire de l'immeuble cadastré AW 13 et situé rue des Rullas, à surfaces égales et à coût partagé,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à cette transaction,
- D'imputer la dépense prise en charge par la collectivité au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS